

le P'tit Payntier



Bulletin d'information de la commune de Payns – juillet 2023, n°22

EDITORIAL

La population de notre commune a fortement augmenté pendant une semaine à la mi-mai. La gestion des gens du voyage relève de TCM mais les aires d'accueil réalisées sont insuffisantes lors des grands mouvements ce qui provoque ces installations illégales dans nos communes. Les arrêtés d'expulsion pris par la préfecture n'ont d'effet qu'au bout d'une semaine. Les services de TCM se sont chargés de l'enlèvement de leurs déchets. Leur présence génère un fort sentiment d'insécurité pas forcément justifié. A leur départ, ils ont laissé l'espace autour du stade propre et ils n'ont commis aucune dégradation à cet endroit.

La forte hausse du coût de l'énergie a des conséquences importantes pour le budget de notre commune. L'année prochaine, notre facture énergétique sera multipliée au mieux par 2.5. Pour limiter les conséquences de cette évolution inéluctable, différentes mesures ont été prises ou sont envisagées. Une étude, réalisée par le SDEA, est en cours en vue d'installer des panneaux solaires sur la salle des sports, ce qui permettra de satisfaire une partie substantielle du besoin d'électricité de nos bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, salle des sports, église, vestiaires terrain de football...). Cette autoconsommation permettra à la commune de limiter l'impact des hausses des tarifs de l'électricité et du gaz à venir. A l'école primaire le chauffage gaz va être remplacé par l'installation de pompes à chaleur et des travaux d'isolation sont prévus sur les bâtiments communaux.

Des administrés nous avaient signalé que les heures d'allumage et de coupure de l'éclairage n'étaient pas identiques dans toute la commune. La société LACIS est intervenue et pour toute la commune, l'éclairage se coupe à 22h et s'allume à 6h.

BLOC NOTES

JUILLET :

13 : Feu d'artifice

AOUT :

20 : Vide grenier PLE

SEPTEMBRE :

03 : Randonnée pédestre (association Hugues de PAYNS)

OCTOBRE :

07 : Loto (association Hugues de PAYNS)

08 : Concours de saut d'obstacles de niveau club

14 : Repas des aînés

NOVEMBRE :

04 : Tournoi de cartes (ESC Melda) à confirmer

11 : Loto CPEP

26 : Théâtre COLAVERDEY

DECEMBRE :

15 : Noël des enfants du personnel

Dans la nuit de samedi à dimanche, l'éclairage fonctionne au centre de la commune autour de la salle des fêtes. Quand vous constatez des dysfonctionnements (absence de lumière dans une rue, ampoule grillée...) merci d'en informer le secrétariat de mairie.

L'électrification de la ligne Gretz-Troyes va entraîner la suppression du pont voie des Fontaines. Il aurait dû être réhaussé d'environ 70 cm ce qui n'était pas envisageable du fait de la proximité des habitations proches des extrémités de l'ouvrage. La solution retenue par le projet était de créer une passerelle piétonne accessible PMR au droit de l'ouvrage existant. Compte tenu de la complexité de l'ouvrage à mettre en place, une dérogation a été demandée prévoyant l'accessibilité handicapé par le passage à niveau ce qui correspond à la situation actuelle.

Cette année encore, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux (taxes foncières, taxe d'habitation). Cependant nous verrons nos montants de taxe foncière augmenter d'environ 10% du fait du relèvement des bases en raison de l'inflation (7.1%) et des taux de TCM qui ont été fortement augmentés pour faire face aux investissements importants prévus.

Comme chaque année, le 13 juillet, une soirée festive est organisée par la commune avec la participation des pompiers et de l'association Payns Loisirs Evasion. Buffet champêtre avec plateau repas (apéritif offert par la commune) sur réservation uniquement, retraite aux flambeaux à 22h30 (RDV devant le gymnase) suivie d'un feu d'artifice tiré au stade. La soirée se terminera par un bal à la salle des fêtes. Nous espérons que le beau temps sera au rendez-vous.

Le maire Michel SAINTON



Pour joindre la commune :

Mairie ouverte tous les jours de 13H00 à 17H00.

mairiedepayns@orange.fr

Numéro de téléphone : **03 25 76 61 84**

BULLETIN REALISE ET EDITE PAR LA COMMUNE DE PAYNS

[Ne pas jeter sur la voie publique](#)

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

PAYNS, depuis plusieurs années, participe au concours des Villes et Villages Fleuris. Après avoir obtenu une fleur en 2008, la commune bénéficie aujourd'hui de deux fleurs en reconnaissance de la qualité de vie présente sur le territoire. Tous les 3 ans, un jury composé de trois membres vient visiter notre village afin de l'évaluer sur la base de critères tels que le patrimoine végétal, la gestion environnementale, la qualité des espaces publics. Ce jury sera donc de passage cette année et nous lui ferons visiter nos principaux espaces publics. Un document présentant notre commune a été préalablement envoyé. Il est à votre disposition en mairie ou sur notre site internet.

Nous vous tiendrons bien entendu informés du résultat de cette visite.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les maisons fleuries dans la commune contribuent à la beauté de notre village et sont un plaisir pour nos yeux. Afin de récompenser les habitants des maisons les mieux fleuries, visibles de la rue, un concours communal est organisé depuis plusieurs années.

Comme tous les ans, en juillet, le jury communal visitera le village afin d'évaluer les maisons fleuries. Fin décembre, lors du Noël des enfants de la commune, les lauréats recevront des bons d'achat pour des fleurs destinés à compenser une partie de leurs investissements.

Pensez à vous inscrire en mairie afin de participer à ce concours.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires sont classées parmi les espèces nuisibles depuis avril 2022 (décret n° 2022-686).

Il existe deux types de chenilles processionnaires, celles du chêne et celles du pin. Ce sont surtout ces dernières que nous rencontrons dans nos régions.

Ces chenilles sont reconnaissables pour se déplacer au sol en file indienne et former des nids de soies dans les pins.

Elles ont des poils très urticants, qui présentent un risque tant pour l'être humain que pour les animaux, notamment pour les chiens.

Il appartient à chacun d'être vigilant, de ne pas approcher de ces chenilles. Si des chenilles se sont installées dans vos pins, il vous faudra prendre des mesures permettant de les détruire à savoir mise en place de pièges ou de boîtes à phéromones, destruction de nids par des professionnels.

La commune a, de son côté, mis en place un plan d'actions :

-Afin de favoriser la présence des mésanges et chauves-souris qui sont des prédateurs naturels, des nichoirs seront installés dans les espaces publics à risques.

-Un référent a été chargé de surveiller la présence des nids et d'alerter les pompiers afin qu'ils coupent les branches concernées et les brûlent.

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Vous pouvez pour plus de renseignements consulter, entre autres, le site de l'ANSES (www.anses.fr)



NOUVEAUX HABITANTS

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la mairie lorsque vous venez vivre dans notre commune. Un livret d'accueil est à votre disposition et vous serez invités à la réunion annuelle de rencontre avec les nouveaux habitants.

SITE INTERNET

Le nouveau site internet mis en place en 2021 a, cette année fait l'objet d'un toilettage afin de vous apporter toujours plus d'informations.

Vous y trouverez notamment un flash infos qui vous donne les dernières actualités.

En outre, les onglets ont été revus afin de faciliter vos recherches.

Vos éventuelles remarques seront les bienvenues afin de poursuivre les améliorations.

L'adresse du site : <https://payns.fr/>

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Salle des fêtes (180 personnes maximum)

Habitants de Payns : **400€** Extérieurs à Payns : **800€**

Salle socio-culturelle (40 pers maxi – uniquement habitants de Payns) : 150 € l'été – 200 € l'hiver

DEPART DU PRETRE

Bertrand Roy, prêtre, en charge de notre ensemble paroissial Monts-Seine-Melda depuis 12 ans est appelé à diriger une autre paroisse à la demande de l'évêque. Merci à lui pour son dévouement et son engagement. Il sera remplacé par le Père Joseph Nguyen qui devrait résider au presbytère de Payns. Bienvenue à lui.



ECOLE

La fête des écoles a eu lieu ce samedi 24 juin, le thème en était « les quatre éléments » : feu, air, eau et terre. Les petits de maternelle se sont produits sur scène le matin et les élèves d'élémentaire ont dansé l'après-midi. Beaucoup d'applaudissements saluèrent le spectacle de qualité proposé par les enfants et leurs enseignantes. Le CPEP a contribué à la réussite de cette fête en proposant un repas le midi et divers stands de jeux pour les enfants. Cet après-midi s'est terminé par des remerciements aux deux enseignantes qui quittent l'école : Célia et Marion. Nous leur nous souhaitons une bonne continuation.

Suite à la baisse des effectifs et la fermeture d'une classe, une nouvelle organisation sera en place à la rentrée. Ainsi, les élèves de PS-MS et de GS-CP seront accueillis à l'école maternelle, et ceux des trois classes de CE et CM iront à l'école élémentaire.



AS PAYNS BASKET

L'AS Payns Basket a terminé sa première saison complète le samedi 10 juin en réunissant licenciés, amis et parents pour un après-midi sportif suivi d'une soirée détente autour d'un barbecue commun.

24 joueurs se sont affrontés au cours de 6 matchs amicaux pour se retrouver ensuite autour d'un goûter. L'assemblée générale s'est tenue à 18h, faisant le bilan de l'année écoulée et abordant l'avenir du club et sa participation au championnat pour la saison à venir. La soirée s'est terminée à table, réunissant parents et amis pour passer un moment dans la bonne humeur.

RDV maintenant en septembre pour entamer une nouvelle saison. Jeunes et adultes sont toujours les bienvenus.

CENTRE DE LOISIRS

Notre directrice du Centre de Loisirs, Aissatou MILLARD a demandé sa mutation et nous quittera fin août prochain pour donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

Elle avait été recrutée en janvier 2008 et titularisée le 1^{er} août 2009 en qualité d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe. Elle a réussi sa formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) ce qui lui a permis de devenir directrice du Centre de Loisirs en 2017. En 2015, elle avait réussi son concours d'ATSEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) et a ainsi travaillé pendant 3 ans à l'école maternelle. En 2018, elle réussit le concours d'animateur territorial de catégorie B. Aissatou a réussi à créer une équipe et à dynamiser notre accueil de loisirs avec des activités diversifiées. Les thèmes sont choisis en fonction des groupes d'enfants et de leur âge et renouvelés à chaque vacance. Les sorties nombreuses et variées sont proposées aux enfants ainsi que des séjours. Aissatou a su mettre en place une équipe dynamique et unie pour créer un environnement idéal pour les enfants. Elle a toujours su s'adapter pour faire face aux événements (Nouvelles Activités Périscolaires, COVID, club ados ...) avec pour finalités le bien-être des enfants et la satisfaction des parents. Consciencieuse, perfectionniste, dynamique, à l'écoute des autres, nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



NOUVELLES ACTIVITES DANS LE VILLAGE

ZELY Coiffure à Domicile
Tél : 06 62 72 67 87

BIEN-ETRE : Bilans énergétiques, Sophrologie Caycédienne
Pascal TOPIN 45 voie des Fontaines 10600 PAYNS
Tél : 06 46 15 05 69

NETTOYONS NOTRE VILLAGE

Cette action a été conduite par la Mairie et la société de chasse.

Le premier avril, dès 8h45, 8 groupes de 4 à 6 personnes bénévoles, (habitants de la commune ou non, chasseurs, enfants, élus...) se sont répartis sur l'ensemble du territoire communal pour nettoyer le village.

Une dizaine de remorques de déchets divers allant des papiers de bonbons aux bouteilles et canettes en passant par des objets plus volumineux (pneus, sièges pour enfant et autres objets de puériculture ...) ont été déposés à la déchetterie de Saint-Lyé.

Un grand merci à tous ceux qui respectent toutes les règles que nous rappelons et qui font de notre village un endroit paisible et agréable.



NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET DES ABORDS

Fleurir, entretenir son habitation, c'est super mais n'oubliez pas d'entretenir également vos trottoirs en désherbant, tondant, ramassant les déchets. La commune entretient manuellement et mécaniquement les espaces communaux car il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens, téléphoniques et l'éclairage public. En outre, n'oubliez pas de ramasser les déjections de vos chiens.

CANICULE

Pensez à vous rapprocher de la mairie ou d'un élu quand vous êtes isolé, malade, handicapé afin que vous soyez inscrit sur la liste des personnes vulnérables. N'hésitez pas à vous faire connaître en cas de maladie, handicap, isolement afin que nous puissions, dans la mesure du possible, vous apporter aide et réconfort.

BRÛLAGE

Tout brûlage à l'air libre est interdit de manière permanente en tout lieu.

Cette interdiction concerne les pneus, les déchets ménagers, les matières plastiques, les déchets verts, les résidus de taille de haies, les papiers, cartons... Il est interdit d'allumer un feu à moins de 100 m d'une habitation.

TRANQUILLITE DU VILLAGE

Pour préserver la tranquillité de vos voisins, veuillez à respecter les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Lorsque vous êtes amenés à faire du bruit, n'hésitez pas à prévenir vos voisins afin de préserver de bonnes relations.

Les propriétaires de chiens sont également invités à faire cesser les aboiements. (Art. R1336-5 du Code de la Santé Publique).

TRAVAUX DIVERS

Divers chantiers, en cours fin 2022, ont été achevés en ce début d'année :

STADE ROBERT GUEUX

Après la construction du nouveau vestiaire en 2022 nous avons poursuivi l'aménagement du stade de foot. Main courante, abris de touche et buts ont été remplacés, avec réussite, par les services techniques de la commune. L'éclairage du terrain a également été changé par des luminaires leds réglables tant en intensité que par zones.

AVENUE DE LA GARE

Avant une mue complète de cette avenue prévue fin 2023 début 2024, il a été procédé à un enfouissement des réseaux (électricité-téléphone-internet). La disparation des branchements aériens et l'implantation de nouveaux candélabres embellissent déjà l'entrée de notre village.

CIMETIERE

Un nouveau parking voitures, des râteliers à vélos et une nouvelle porte d'entrée ont été aménagés Chemin de la croix Guillaume. En remplacement d'une haie vieillissante, un mur en parpaings est en cours de construction par les agents techniques.

EGLISE

Le diagnostic réalisé par le cabinet de l'architecte Daniel JUVENELLE a montré la nécessité de procéder à des travaux importants notamment sur les charpentes et les maçonneries de l'église Notre Dame de l'Assomption de Payns. A la suite de la consultation, le cabinet de Mathieu BATY a été retenu pour le suivi de ces travaux.

Les employés communaux ont remplacé des carreaux de verre cassés sur le côté de la nef.

Le support de la Piéta qui se trouve dans le transept était fortement dégradé.

Dominique PLARD en a refait un. C'est une superbe réalisation et nous le remercions pour cet ouvrage.

